

MON ASSURANCE MÉDECINE DOUCE



**PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE,
JE SUIS ACTEUR DE MA SANTÉ !**

Je préserve mon capital santé grâce aux médecines douces, sans pénaliser mon budget

1 DES GARANTIES DÉDIÉES À MON BIEN-ÊTRE

■ **5 SÉANCES** par année de garantie⁽¹⁾ remboursées à hauteur de 50 € par séance pour toute consultation chez un ostéopathe, étio-pathe, chiropraticien ou naturopathe.

■ **UN BILAN PERSONNALISÉ DE 25 €** avec un pharmacien, renouvelable toutes les 2 années de garantie⁽¹⁾ permettant conseils, dépistages et actes de prévention.

■ **UN FORFAIT DE 100 €** par année de garantie⁽¹⁾ pour mes séances d'acupuncture, mes consultations chez un pédicure-podologue et chez un diététicien.

■ **MON ADHÉSION** est acceptée et je suis couvert immédiatement !

(1) Année de garantie : période comprise entre deux échéances principales consécutives.
Ces montants s'entendent par bénéficiaire.
La part de forfait non utilisée ne peut être reportée ni sur l'année de garantie suivante, ni sur un autre bénéficiaire.

2 FORME ET PRÉVENTION



Un certificat d'aptitude sportive

Ce certificat est pris en charge à hauteur de **25 € par an**.

Etabli par un médecin, il est réclamé pour la **délivrance des licences sportives**.



Un forfait de 60 € par année de garantie⁽¹⁾ pour :

- l'homéopathie, la phytothérapie, l'automédication non remboursées par la Sécurité sociale, ...

- la prévention solaire : crème solaire d'indice 30 anti UVA/UVB

- la prévention dentaire : dentifrice, brosse à dents, fil dentaire, bain de bouche...

Ces produits doivent être achetés en pharmacie et en France.

3 DES SERVICES

0€ À AVANCER

Avec la carte Avance Santé, fini les avances de frais de santé ! Chaque dépense de santé est débitée de mon compte après le remboursement de la Sécurité sociale et de ma complémentaire santé.



TELSANTÉ

Des conseillers à ma disposition
sur simple appel au

 **03 88 14 00 33**
(coût d'un appel local)

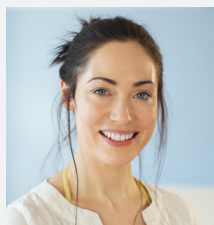
MON ESPACE PERSONNEL SUR INTERNET ET SMARTPHONE

Vous pouvez effectuer vos demandes de remboursements depuis l'application mobile ou le site cmne.fr

DES AVANTAGES TARIFAIRES⁽²⁾

- Offre couple : 5% sur l'ensemble de ma cotisation si mon conjoint adhère au contrat.
- Offre bienvenue nouveau-né : 1 an d'adhésion gratuite pour mon enfant (si adhésion dans les 3 mois suivant sa naissance).
- Gratuité à partir du 3^{ème} enfant assuré de moins de 16 ans.

TÉMOIGNAGE



Grâce au Crédit Mutuel, j'ai vraiment l'assurance qui me correspond !

J'ai toujours été sensible aux médecines douces mais elles ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale et rarement par les mutuelles. C'est pourquoi, j'ai souscrit l'assurance Prévention et Bien-Être du Crédit Mutuel.

Juliette, 35 ans.

(2) Voir conditions en agence.

EN CONTACT AVEC MA BANQUE

7J/7 - 24H/24H



En agence, auprès de nos conseillers qui se tiennent à votre disposition pour toute information.



Rendez-vous sur **cmne.fr** pour un maximum de services en un clic.



0 820 047 047

Service 0,12 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi jusqu'à 17h.



Votre banque en poche
grâce à l'application Crédit Mutuel.



Sur les réseaux sociaux,
vous avez tout à y gagner (jeux, actus, conseils...).



C'est nouveau : le rendez-vous vidéo.
Parlez-en à votre conseiller.

Crédit Mutuel

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe, Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - RCS Lille Métropole 320 342 264 - TVA intracommunautaire FR 80 320 342 264 - ORIAS n° 07 003 758 - Siège social : 4, Place Richebé 59000 Lille - Mentions légales : www.cmne.fr

Les caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national des intermédiaires d'assurance sous le numéro 07 003 758, consultable sur www.orias.fr et contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Elles proposent des contrats d'assurances des ACM VIE SA, ACM IARD SA et d'ACM VIE SAM, entreprises régies par le Code des assurances. Contrats souscrits auprès d'ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

